n° 48 Gensac-info

Janvier 2007

Gensac-info

Commune de Gensac

♦ Zoom sur le P.I.G
♦ Editorial

Zoom sur le P.I.G., programme d'intérêt général

Un programme d'intérêt général c'est une action concertée à la fois par les communes, les communautés de communes, l'Etat, les partenaires et les propriétaires concernés. Elle repose en grande partie sur l'adhésion volontaire des propriétaires et un partenariat soudé.

Un programme spécifique de subventions majorées est proposé aux propriétaires bailleurs ou occupants, ainsi qu'aux locataires de logements anciens (immeubles de plus de quinze ans) pour les aider à réaliser des travaux de réhabilitation.

Ces subventions sont proposées par l'A.N.A.H. et complétées par une participation financière des Communautés de Communes, du Conseil Général, du Conseil Régional, du C.I.G. et la C.A.F..

L'arrêté du P.I.G. a été signé le 29 juin 2005. il créé un **Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne et production des logements à loyer conventionné.**

Le suivi-animation est confié à URBANIS pour assurer l'information, l'animation et le suivi de l'opération avec une permanence téléphonique au 05.57.80.75.50 *(lire suite page 3)*

Editorial

En cette période de fêtes, les difficultés semblent un peu comme par magie disparaître. Il est bon d'avoir ce moment privilégié qui permet de se ressourcer, de se rapprocher des autres et de faire le point.

Nous avons aussi un devoir d'écoute, d'entraide et de solidarité envers celles et ceux pour qui la solitude est un poids plus ressenti dans ces moments de festivités.

Puisse cette nouvelle année améliorer et renforcer le lien social et développer la citoyenneté.

Le 13 janvier prochain, comme d'habitude, j'aurai le plaisir de tous vous accueillir avec le Conseil Municipal pour la traditionnelle présentation des vœux.

En attendant, permettez moi en cette période de fêtes de fin d'année, d'espérer qu'elles soient pour vous tous un temps de fraternité et d'adresser à chacune et à chacun d'entre vous des vœux de bonheur et de joie.

Raymond Ferré

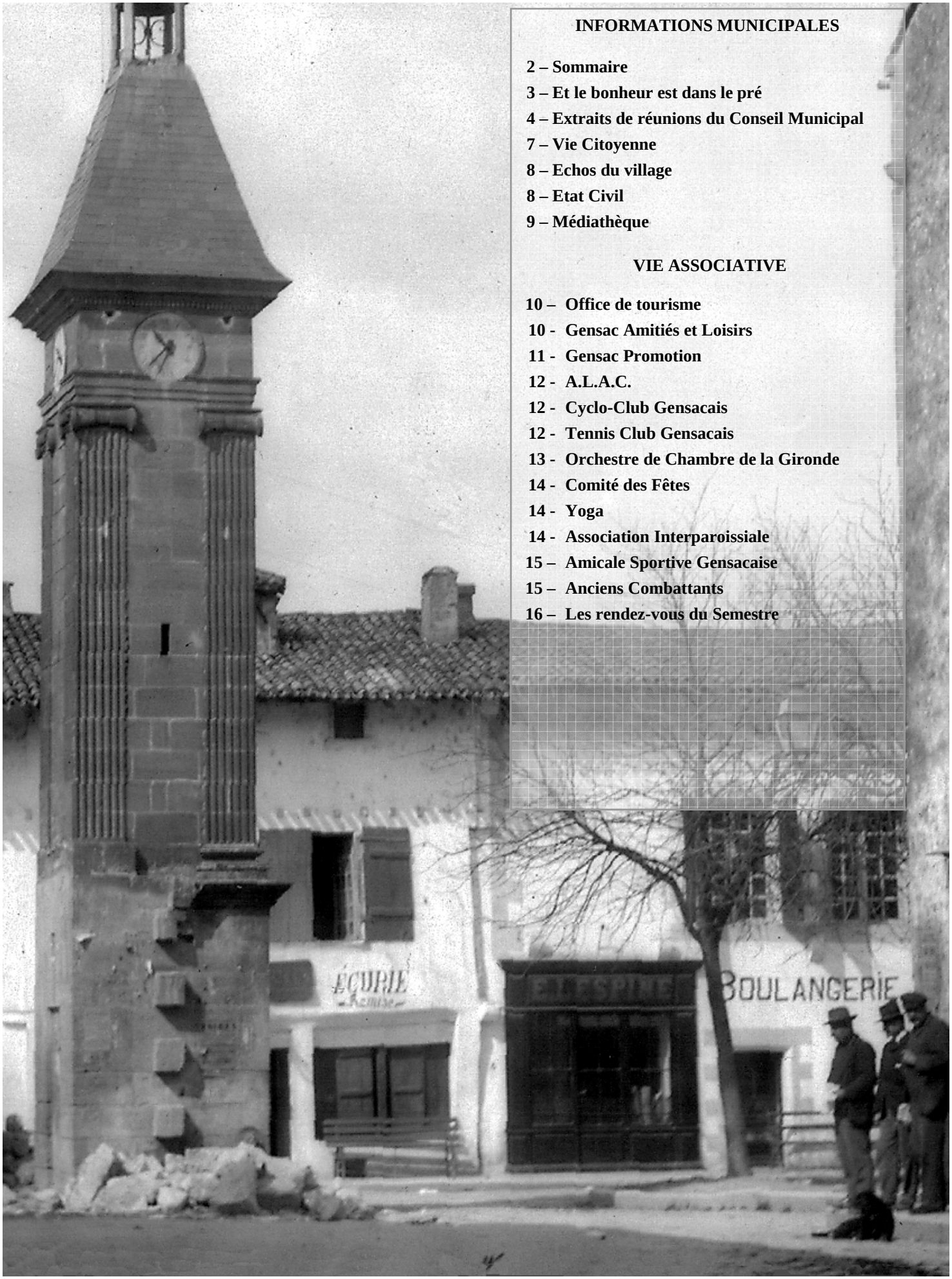

INFORMATIONS MUNICIPALES

2 – Sommaire
3 – Et le bonheur est dans le pré
4 – Extraits de réunions du Conseil Municipal
7 – Vie Citoyenne
8 – Echos du village
8 – Etat Civil
9 – Médiathèque

VIE ASSOCIATIVE

10 – Office de tourisme
10 - Gensac Amitiés et Loisirs
11 - Gensac Promotion
12 - A.L.A.C.
12 - Cyclo-Club Gensacais
12 - Tennis Club Gensacais
13 - Orchestre de Chambre de la Gironde
14 - Comité des Fêtes
14 - Yoga
14 - Association Interparoissiale
15 – Amicale Sportive Gensacaise
15 – Anciens Combattants
16 – Les rendez-vous du Semestre

ET LE BONHEUR RESTERA DANS LE PRÉ

« Et le bonheur restera dans le pré * »

Entre tendresse et inquiétude, regard sur l'avenir de la campagne.

Un maire du Languedoc me disait un jour, parlant de sa commune: *« Ici, monsieur, quand je sors de chez moi, je me sens encore chez moi. »*
C'est la plus belle définition du village que je connaisse, celle d'un lieu familier, où tout le monde se parle, où les relations humaines sont si fortes que l'on s'y sent protégé, rassuré, «comme chez soi».

Cette image idyllique - utopique pour certains - semble faire rêver un nombre toujours plus grand de citadins. Ils sont aujourd'hui 34%, selon un récent sondage, à déclarer qu'ils « envisagent de s'installer durablement à la campagne » (**). Deux ans plus tôt, ils n'étaient que 27%.

Quand on a été le témoin désolé du phénoménal exode rural des années 60, quand on a si souvent entendu les maires, au micro, déplorer la fermeture de leur école, de leur boulangerie ou de leur café, on ne peut que se réjouir, bien sûr, de ce soudain retournement de situation. Les sombres perspectives qu'évoquait Jean-François Gravier dans un livre qu'il voulait prophétique, Paris et le désert français, s'éloignent. Mais cet engouement inattendu pour la campagne m'inspire néanmoins quelques inquiétudes.
Car il ne suffit pas d'être domicilié dans un village pour en faire partie. Un village, c'est une communauté de gens qui partagent un passé, des connivences, des rites sociaux ancestraux... et, souvent, une méfiance héréditaire envers « l'étranger ». Le néorural, avec ses habitudes de vie citadines, peut-il vraiment et durablement s'intégrer à cette identité? Ne risque-t-il pas, une fois installé, de déchanter? Et les villages, dans l'aventure, ne risquent-ils pas d'y perdre leur âme?

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD est une jolie bourgade de 804 habitants, entourée de châtaigneraies. Après avoir vu s'évader la moitié de sa population en un demi-siècle, elle a retrouvé le

chemin de la croissance, depuis 1985, avec l'installation d'une dizaine de foyers supplémentaires. Mais elle a vécu des jours agités, en 1994, quand l'un de ces nouveaux venus s'est adressé au procureur de la République pour réduire au silence le coq de son voisin. Une pétition « pour le droit de vivre à la campagne avec ses bruits et ses odeurs », réunissant cinq cents signatures, a été solennellement portée à la mairie, et l'un des conseillers municipaux a conclu la manifestation en s'écriant: -cette terre occitane et périgourdine est pétrie d'hospitalité. Mais nous n'avons pas à renoncer à notre identité. Non! jamais personne n'empêchera le coq de chanter!
C'est un exemple parmi d'autres des heurts que peut entraîner le choc des cultures citadine et paysanne.

Pierre BONTE

**. Le bonheur était dans le pré (Éditions Albin Michel, 2004). ,*
***. Sondage IPSOS pour « Projets en campagne - La Foire à l'installation en milieu rural », mai 2005.*

P.I.G. *(suite)*

Les propriétaires disposent d'un service gracieux, de proximité, qui les aidera dans la réalisation de leur projet, dans les domaines administratifs, juridique, social, technique et financier.

Le P.I.G. est destiné aux propriétaires occupants (résidence principale), aux propriétaires de logements loués ou vacants et aux locataires désirant entreprendre des travaux.

Les travaux subventionnables sont : les raccordements et les branchements, le gros œuvre, charpente, couverture, zinguerie, façades, ouvertures, menuiseries, contrevents, chauffage, sanitaires, étanchéité, ventilation, électricité, cloisonnement, les travaux d'accessibilité ou d'adaptation aux personnes âgées, à modalité réduite ou handicapées physiques ainsi que les travaux favorisant le développement durable tels que les économies d'énergie et d'eau, amélioration de l'isolation thermique, énergies nouvelles, isolations acoustiques, les matériels permettant le contrôle des dépenses d'eau, etc...

EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2006

➢ **Convention d'Aménagement de Bourg**

M. le Maire présente M. Chaland, architecte urbaniste du cabinet Espaces S.A.R.L. chargé de l'étude relative à la C.A.B. 2ème génération (commune retenue pour cette opération en Commission Permanente du Conseil Général le 12 juillet 2005). Il souligne la volonté des élus dans les actions qui seront menées :

- apporter de la convivialité à la Place et aux Allées
- donner aux visiteurs l'envie de s'arrêter à Gensac et d'apprécier la qualité du site

Monsieur Chaland va exposer plusieurs pistes qui impliqueront des choix de la part des élus. Il s'agit bien sûr d'une étude préliminaire où rien n'est figé.

1ère tranche: Place de l'Hôtel de Ville et place du Marché.

Plusieurs points sont évoqués sur cet aménagement :

- **le réseau** d'eau **pluviale**
- **les** revêtements **de sols**
- **le** mobilier qui pourrait être amovible
- **la** végétation afin qu'il n'y ait pas trop de minéral
- l'éclairage afin de mettre en valeur les différentes façades
- **le marché** de **plein vent** conforme aux normes.
- **la mise en valeur du beffroi**

2ème tranche: Les Allées de la République et la Rue des Allées seraient une continuité de cet aménagement.

Diagnostic de l'existant : dénivelé de 60 à 70 cm entre les seuils des façades qui sépare les Allées du C.D.

Aménagements susceptibles d'être envisagés : les trottoirs de part et d'autres du C.D.

Après l'exposé de M. Chaland, plusieurs réflexions sont évoquées : sens de circulation, le traitement du beffroi, l'aménagement de la Place : plain pied, les plantations et le stationnement

M. le Maire propose que lorsque les fiches actions seront remises par M. Chaland fin juillet, une réunion des élus ait lieu afin d'étudier plus en détails ce projet qui sera présenté aux partenaires financiers début septembre.

➢ **Z.P.P.A.U.P.**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (Z.P.PA.U.P.) comprenant :

- le rapport de présentation
- le plan de zonage
- le règlement précisant les dispositions particulières aux différentes zones

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de Z.P.P.A.U.P. élaboré par le cabinet Jean-Louis Montarnier et charge M. le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à sa validation.

➢ **Intégration des communes de Ruch et de Mérignas à la C.D.C .**

Les communes de Ruch et de Mérignas ont officiellement notifié leur demande d'adhésion par délibération le 9 mai 2006 et le 15 juin 2006.

De plus lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2006, les délégués ont délibéré pour l'adhésion à la C.D.C. des Communes de Ruch et Mérignas et des communes qui en feront la demande.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal :

Décide l'adhésion des communes de Ruch et de Mérignas au sein de la C.D.C Communes Castillon / Pujols au 1er janvier 2007

Prend la décision de principe d'accepter l'adhésion à la C.D.C. Castillon / Pujols des communes qui en feront la demande

Autorise M. le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document nécessaire.

➢ **Voirie**

M. le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour les travaux de voirie. Trois entreprises ont été contactées : l'entreprise Dubuch, Eurovia et Bouijaud.

C'est l'entreprise Bouijaud qui a été retenue pour l'exécution des travaux prévus.

Séance du 8 septembre 2006

➢ **Convention d'Aménagement de Bourg**

Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'étudier le projet présenté par M. Chaland le 7 juillet 2006 :

- réunion du 21 août où plusieurs membres du Conseil Municipal étaient présents
- réunion du 4 septembre en présence des différents partenaires et de la commission des élus

M. Farré souligne la nécessité de faire une étude de faisabilité pour le volet commercial et artisanal qui serait confiée aux chambres consulaires.

Au vu des possibilités financières de la commune et après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une enveloppe de travaux de 500 000 € H.T. pour cette aménagement de bourg (Place de l'Hôtel de Ville, Allée de la République et Rue des Allées) et ce afin d'affiner l'étude préliminaire réalisée par M. Chaland.

M. le Maire présente les différentes hypothèses d'aménagement :
sens de circulation, place de plain-pied, implantation de la place du Marché, stationnement, intégration du beffroi dans l'action 1

Ces points seront à revoir lors de la prochaine réunion du comité de pilotage le 2 octobre 2006.

➢ **Etude du rejet de la station d'épuration**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier adressé par Mme Forgue (D.D.A.F.) suite au dossier envoyé par SOGREAH, cabinet chargé de l'étude permettant à la commune de Gensac d'obtenir une autorisation de rejet de la station d'épuration.
Il s'avère que l'instruction du dossier est à revoir sur plusieurs points. Ainsi, M. le Maire a demandé à SOGREAH de revoir le contenu de l'étude et de représenter un nouveau projet à la D.D.A.F.
Une réunion a eu lieu le 7 septembre dernier à la Mairie de Gensac en présence des élus de Gensac, de Pessac, du président du S.I.A.E.P. Gensac-Pessac, de Monsieur Boisson, directeur de la D.D.A.F. et de Monsieur Mauduit représentant le SATESE afin d'évoquer l'éventualité de réaliser une station d'épuration commune avec la mise en place de nouveaux procédés qui avaient été vus par les élus lors de visites de stations en juin 2006.
D'après M. Boisson et M. Mauduit, il serait préférable que l'assainissement collectif soit géré par le S.I.A.E.P. de Gensac-Pessac au lieu de créer une nouvelle structure.
Une réunion d'information avec les maires et les délégués du S.I.A.E.P. est fixée le 19 septembre 2006 afin de voir si ce syndicat peut prendre cette compétence

➢ **Plan d'Occupation des Sols**

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions législatives et notamment de l'article L 421-2-1 du code de l'Urbanisme, la Commune disposant d'un plan d'occupation des sols délivre en son nom, les actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol : (Permis de construire, certificat d'urbanisme, lotissement, autorisation d'aménager un terrain de camping et de caravanage, parc résidentiel de loisirs)
Lors de l'entrée en vigueur du plan d'occupation des sols approuvé le 10 octobre 1986, la commune avait opté pour une instruction des dossiers par ses propres services. Il s'avère aujourd'hui que cette tâche nécessite de plus en plus de compétences en matière d'urbanisme et qu'il semble très difficile de continuer cette mission sans solliciter l'aide des services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Pour cela, l'article R 490.2 du code de l'Urbanisme impose qu'une convention soit passée entre les parties afin de préciser les rôles de chacun dans les procédures.
M le Maire précise que cette convention concerne l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour lesquels la Commune est compétente et prévoit les conditions et délais de transmission des dossiers, les modalités de classement, d'archivage et d'établissement des statistiques.
Elle peut être résiliée à tout moment sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Décide de recourir aux services de la Direction Départementale de l'Equipement étant entendu qu'en application de l'article L 421-2-6 du Code de l'Urbanisme, ceux-ci sont mis gratuitement à la disposition des communes pour ces tâches d'instruction.
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Préfet.

➢ **Point multi accueil Communautaire**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que parmi les différents points abordés lors du Conseil Communautaire du 7 septembre 2006 à Rauzan, Il a été décidé de construire un multi accueil neuf (crèche collective et crèche familiale) avec la collaboration du R.A.M.. Le lieu d'implantation de cette structure serait sur la commune de St Magne de Castillon où une promesse de vente a été signée le 28 juillet 2006 pour un terrain d'une superficie de 8864 m².
Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 865 000 €. Différents partenaires participeraient au financement du projet : C.AF., M.S.A., Conseil Général, Conseil Régional.

Séance du 10 novembre 2006

➢ **Convention d'Aménagement de Bourg**

M. le Maire explique que le 27 octobre 2006, a eu lieu une réunion du Comité de Pilotage, au cours de laquelle les fiches actions présentées par Monsieur Chaland ont été validées.

Elles se décomposent en deux axes :
- Place de l'Hôtel de Ville et du marché
Intégration du beffroi dans la fiche 1 avec parvis devant la Mairie et le beffroi. La voie de liaison entre la Grand'Rue et la rue Fromagère sera séparée de la place par une bande végétalisée et entourée d'une bordure
La Place du marché sera située le plus près possible du beffroi.
Dans ce secteur, tout le mobilier sera amovible

- aménagement des Allées de la République et des trottoirs le long du C.D.
Dans le choix des matériaux, il semble judicieux que l'on retrouve

les mêmes que ceux qui ont été choisis lors de la réhabilitation du village ancien.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, considérant que le programme d'actions et son coût prévisionnel est conforme aux priorités définies par la commune, décide :
- d'approuver la première phase de maîtrise d'oeuvre et de valider le programme et son coût prévisionnel présenté par le Cabinet Espaces Paysages.
- d'autoriser le Cabinet Espaces Paysages à continuer sa mission et à lancer la deuxième phase de la maîtrise d'œuvre (missions PRO, ACT, EXE, DET, AOR) telle que rédigée dans le cahier des charges
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant au marché de maîtrise œuvre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation

Pour conclure sur ce projet, M. le Maire informe que les services instructeurs du Conseil Général vont étudier les fiches actions et qu'une réunion de calage aura lieu fin décembre au Conseil Général afin d'évaluer les différentes aides.
Le Conseil Municipal du 12 janvier 2007 aura à valider ce tableau avant son passage en Commission Permanente.

➢ Cimetière

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que les tarifs des terrains du cimetière n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années.
Il propose de procéder à une révision après examen des prix pratiqués dans les communes environnantes afin de maintenir une certaine cohésion.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les prix suivants qui entreront en vigueur le 1er janvier 2007 :
- terrain pour concession : 30€ / m²
- frais mensuel de dépositoire : 20€
- taxe d'inhumation : 20€

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les cimetières sont une des destinations possibles des cendres issues de la crémation, soit par un dépôt d'urnes cinéraires, soit par la dispersion des cendres du défunt dans un espace funéraire déterminé.

Il est donc nécessaire, dans un souci de respect et de décence, de réglementer le fonctionnement de cet espace.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, décide :
- d'adopter le règlement de fonctionnement du columbarium joint en annexe,
- de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :
- location case 30 ans : 360 €
- dispersion des cendres au jardin du souvenir: 40 €

➢ Assainissement

M. le Maire rend compte de la réunion du S.I.A.E.P. Gensac-Pessac du 10 octobre 2006 au cours de laquelle les délégués se sont montrés favorables à l'extension des compétences du syndicat : adjonction de l'assainissement collectif.
Monsieur le Maire précise que les communes concernées actuellement sont les Gensac et de Pessac sur Dordogne, et qu'il y aura lieu dans un premier temps de réfléchir sur la station d'épuration : implantation, procédés de traitement, etc…

➢ S.P.A.N.C.
(assainissement non collectif)

Dans le cadre du S.P.A.N.C., M. le Maire informe que lors d'une réunion de travail, les membres du S.I.A.E.P. ont établi un cahier des charges. Le comité syndical a autorisé Monsieur le Président à signer le marché de prestations de services et ce conformément à la proposition du Cabinet Merlin.

➢ A.I.E.P.A.

Madame Caunac rend compte des différents points évoqués lors de l'Assemblée Générale de l'A.I.E.P.A. de Pujols du 12 octobre 2006.
Elle précise que 206 personnes ont bénéficié de services d'Aides Ménagères durant l'année 2005 (34 dossiers pour Gensac) pour un total de 39 000 heures de prestations aux personnes âgées.
L'A.I.E.P.A. de Pujols a fusionné avec St Magne de Castillon en avril 2006 d'où une réorganisation des services.

Afin de conserver l'agrément qualité de la D.D.T.E.F.P., il y a lieu de passer un contrat individuel de prestation établi entre chaque bénéficiaire et l'A.I.E.P.A.. Madame Caunac sollicite l'aide des membres du C.C.A.S. afin d'effectuer auprès de chaque bénéficiaire du service une évaluation individuelle de leurs besoins en se rendant à leur domicile. Ces visites sont à prévoir début 2007.

Elle informe également les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical de l'A.I.E.P.A. envisage l'achat d'un immeuble situé près de la Mairie de Pujols afin d'y aménager les bureaux de l'association. Le coût, achat et travaux, est estimé à 165 000 €.

➢ S.I.R.P. Gensac Juillac Pessac

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de regroupement des cycles scolaires se concrétise : réunion avec les enseignants, l'inspectrice et les maires de Gensac, Juillac et Pessac sur Dordogne. Ce projet pourrait aboutir pour la rentrée 2007 .

VIE CITOYENNE

VOUS ALLEZ VOTER !

Les gensacais comme tous les citoyens français, vont devoir sortir leur carte d'électeur et se rendre aux urnes pour faire entendre leur voix : élections présidentielles, législatives, municipales en 2007 et 2008, élections européennes, régionales et cantonales ensuite : petit tour d'horizon de la vie démocratique et mode d'emploi

Les conditions requises pour voter

« Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques » (article 3 de la Constitution). En d'autres termes, être électeur, c'est disposer de la nationalité française, avoir 18 ans (depuis 1974), et jouir de ses droits civil et politiques, ce qui exclut les majeurs sous tutelle ou les personnes condamnées qui ne jouissent plus, temporairement, de ce droit. Enfin, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale de sa mairie **avant le 31 décembre de l'année précédent les élections.**

Une inscription d'office à 18 ans

La loi prévoit d'inscrire d'office les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2006 et le 28 février 2007. Si vous êtes dans cette situation, vous êtes donc inscrit, sans avoir à en faire la demande, sur les listes électorales de la commune où vous résidez. Cependant, vérifiez auprès de votre mairie que c'est bien le cas car vous ne recevrez pas de notification de votre inscription. Pour vous inscrire sur les listes électorales d'une autre commune, il suffit d'accomplir les formalités d'inscription volontaire auprès de la mairie de la commune où vous souhaitez voter.

Du coté des candidats

Se présenter à une élection nécessite de remplir les mêmes conditions que pour être électeur. Cependant, le législateur impose un âge minimum pour les candidats, selon les scrutins : 18 ans pour les élections municipales et cantonales, 23 ans pour les élections présidentielles et les élections législatives.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent aussi voter !

Depuis septembre 1992, date de la ratification du traité de Maastricht, les ressortissants de l'Union Européenne ont le droit de vote et d'éligibilité pour les élections municipales et européennes dans leur pays de résidence, sous réserve d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires

Bon à Savoir

Depuis 2000, la loi sur la parité politique impose des listes mixtes alternant des candidats hommes et femmes, ceci afin de réduire la sous-représentation des femmes aux fonctions électives. La France a été le premier pays à adopter une telle loi, appliquée pour la première fois aux élections municipales de mars 2001.

Les échéances électorales à venir

Elections présidentielles

Élection du Président de la République
Suffrage universel direct, scrutin uninominal à deux tours
Durée du mandat : 5 ans (depuis 2002)
Dernière élection : 21 avril et 5 mai 2002
Prochaine élection : 1er tour : 22 avril, 2e tour : 6 mai 2007

Elections législatives

Élection des 577 députés, à raison d'un député par circonscription législative
Suffrage universel direct, scrutin uninominal à deux tours
Durée du mandat : 5 ans
Dernière élection : 9 et 16 juin 2002
Prochaine élection : 1er tour : 10 juin / 2e tour : 17 juin 2007

Elections municipales

Désignation des membres du conseil municipal, qui à leur tour éliront le maire et ses adjoints.
Suffrage universel direct à deux tours
Durée du mandat : 6 ans (sauf prorogation)
Dernière élection : 11 et 18 mars 2001
Prochaine élection prévue en 2008

Les échéances plus lointaines

Elections européennes

Désignation de 78 députés européens, élus pour représenter la France au Parlement européen, assemblée des représentants des citoyens des 25 états membres de l'Union Européenne (626 députés européens au total). 10 parlementaires représenteront ainsi la zone du grand Sud-ouest composée de l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
Suffrage universel direct - Durée du mandat 5 ans. ***Prochaine élection : juin 2009***

Elections cantonales

Election des Conseillers Généraux qui composent le Conseil Général de la Gironde, l'assemblée qui dirige l'action du département Elus pour 6 ans, le Conseil Général est renouvelé par moitié tous 3 ans. Le président est élu par les Conseillers généraux pour 3 ans Suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à deux tours
Prochaine élection : 2011 pour le canton de Pujols

ECHOS DU VILLAGE

VILLAGE FLEURI

Comme chaque année, la commission « village fleuri » a récompensé une vingtaine de gensacais et de gensacaises lors d'une réception organisée à la Mairie. Chaque lauréat a reçu une composition de plantes. Cette année encore, nombreux sont ceux qui ont fait des efforts pour rendre notre village encore plus accueillant.

Ont été primés : M. et Mme Baqué, Mme Bigatton, M. et Mme Boisselier, M. et Mme Bonneau, Mme Borderie, Mme Bresson, Mme Brun, M. Chauveron, M. et Mme Cheyrou, M. et Mme Daniès, Mme Debord, Mme Dougoud, M. Ducourneau, Mme Dufour, Mme Duprat, M. et Mme Faure, M. et Mme Gallet, M. Gallet, M. et Mme Gerges, M. Germain, Mme Jeanneau, Mme Lafon, Mme Beuillé, Mme Maxwell, Mme Pugnot, Mme Povéromo, Mme Rabouy, M. et Mme Récivéron, M. Riquelme, M. Ruelland, Mme Seze, Mme Thibault, M. et Mme Valpromy, Mme Villain

Voeux de la Municipalité

samedi 13 janvier 2007
à 17h00
Salle Omnisports

BIENVENUE A GENSAC

SYLVIE ET BRUNO....

En passant la porte de la pharmacie des coteaux, vous avez peut-être eu la surprise d'être accueillis par deux larges sourires. Deux jeunes pharmaciens viennent en effet de reprendre la pharmacie de Gensac.
Lui, c'est Bruno Brechand, vous le connaissez, il avait déjà travaillé à l'officine avec Benoît Arbeaud. Il vit à la pharmacie avec son épouse, professeur de lettres au lycée de Marmande et leur toute jeune fille.
Elle, c'est Sylvie Bourdil, elle vit avec son compagnon viticulteur et leur jeune garçon à Auriolles.
Ils ont fait leurs études de pharmacie ensemble avec beaucoup de sérieux et ont décidé de poursuivre leur collaboration chez nous à Gensac.

... ET NADEGE ET NATHALIE

Depuis la mi-décembre, la boulangerie - pâtisserie des allées est à nouveau ouverte. Deux jeunes filles : Nathalie Jouis et Nadège Gambet se relaient au comptoir pour vous servir pains et pâtisseries.
Le pain arrive pour l'instant de Duras où M. De Pasqualin est encore installé mais, il compte bien dès que possible remettre en service le fournil qui dort au sous-sol. Les effluves des pains chauds sortis du four reviendront alors flatter nos narines, pour notre plus grand plaisir.

Nous leurs souhaitons à tous beaucoup de satisfactions et de réussite dans leur entreprise.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

• SONNEVILLE Théo, Liam	26 octobre 2006
• BOTELLA Damien, Frédéric	5 novembre 2006
• BORDERIE Corentin, Raphaël	7 novembre 2006
• KABBACH Sohane	14 décembre 2006
• DEVOS Ruben, Pierre, Nathanaël	19 décembre 2006
• MARCELIN Laure	23 décembre 2006

MARIAGES :

• LEMESRE Paul, Henri, Louis et PAULETTO Audrey	29 juillet 2006
• CASTAY Nicolas et DANDIEU Marie-Laure	12 août 2006
• PLANQUES Jean-Pierre et LAVANDIER Emilie	2 septembre 2006

DECES :

• VAUTOUR Henri	22 décembre 2006

MÉDIATHÈQUE

L'hiver et son air glacial se sont bien fait attendre, mais les voilà enfin qui prennent leurs quartiers. La médiathèque, quant à elle, continue d'offrir son accueil chaleureux à toutes celles et à tous ceux qui oseront affronter les frimas et les gelées quotidiennes.

C'est de saison, alors imaginons-nous au coin d'un bon feu et évoquons ce deuxième semestre d'une année 2006 qui arrive à son terme.

Juin, l'exposition « Carnets de voyage » nous proposait de parcourir le monde à bord d'engins extraordinaires tout droit sortis de l'imagination des élèves des écoles (et de leurs parents…). Après une escale à Ste Foy-la-Grande, ces travaux ont envahi l'espace de la médiathèque pour que tout un chacun puisse en profiter.

En juillet, les « Mots de la gourmandise » ont mis à l'honneur la langue française, une façon pour la médiathèque de prendre part aux festoiements de « L'élixir de Pardaillan ».

Puis, place fut faite aux jeunes de Gensac et des environs qui ont participé au stage multimedia. Pendant toute une semaine ils ont envahi la médiathèque et grâce au concours d'Antonio Marquès ont élaboré, scénarisé, filmé « La bibliothèque mystérieuse », film d'animation maintenant visible sur le site de Gensac, rubrique Médiathèque. Décors et personnages en pâte à modeler de nos jeunes artistes furent exposés durant le mois d'octobre.
Pour célébrer comme il se doit cette création, une projection suivie d'un goûter a été offert aux jeunes cinéastes et à leurs familles.
À cette occasion, un dvd du film a été distribué à chacun, afin de conserver une trace de leur travail.

Quelques bébés lecteurs, accompagnés de leur nounou et de l'animatrice du RAM, relais d'assistantes maternelles de la communauté de communes, sont venus plusieurs fois durant l'année écouter des histoires et choisir des ouvrages. Ce moment privilégié permet au tout petit de se familiariser avec le livre et d'en découvrir tout le plaisir.

En décembre j'ai eu le plaisir d'accueillir Kévin qui, dans le cadre du stage que chaque collégien doit effectuer en 3ème, est venu découvrir les arcanes du métier de bibliothécaire. Il a laissé sa trace dans l'espace jeunesse pour avoir rajeuni la signalétique des bacs à albums. Bravo Kévin, joli travail et merci pour les lapins.

Durant cette année 2006 le fonds documentaire de la médiathèque s'est considérablement développé, passant de 2600 à 4500 documents en cette fin d'année.

Les documents acquis par la médiathèque sur son budget représentent les 2/3 de ce fonds. Les ados et les adultes ont enfin à leur disposition la bande dessinée qu'ils attendaient. Des scénaristes et des dessinateurs tels que Corbeyran, Loisel, ou encore Enki Bilal, pour ne citer que les plus célèbres sont disponibles dans les bacs.

En 2007, l'offre sera encore meilleure grâce à la Bibliothèque départementale de prêts (BDP) et à son nouveau relais, dont l'ouverture est prévue pour janvier. Ce lieu, entièrement dédié aux bibliothèques du réseau, sera plus spacieux et proposera un choix plus important de documents que le relais installé jusqu'à présent à Castillon. Et pour nous bibliothécaires, l'accès à ce nouveau lieu de ressources facilitera notre tâche qui reste, ne l'oublions pas, de satisfaire au mieux le public, c'est-à-dire vous , lecteurs.

Lecteurs qui, nous le constatons avec plaisir, semblez manifester un intérêt grandissant pour la médiathèque. Plus de 370 inscrits fréquentent régulièrement les lieux, nombre auquel il convient d'ajouter les usagers non inscrits, qui viennent feuilleter sans emprunter ou qui utilisent les postes informatiques.

Il resterait encore beaucoup à dire, des projets d'animation sont à l'étude pour l'année à venir et la médiathèque souhaite encore plus s'intégrer dans le tissu culturel et associatif local en travaillant, par exemple, en partenariat plus étroit avec les autres médiathèques du secteur.

En attendant, place aux chocolats et aux festivités, toute l'équipe de la Médiathèque vous souhaite une BONNE ANNÉE 2007

La bibliothécaire,
Valérie AGUINALIN

Vie Associative

OFFICE DE TOURISME

Le point sur la saison 2006 de juin à octobre. Comme de coutume, nous avons assuré la billetterie des journées de Pardaillan et celle du festival de l'Orchestre de Chambre de la Gironde.
Quant à la fréquentation, on note un léger recul : 1066 visiteurs mais cela provient du fait que, cette année, Gensac ne participait pas aux journées du patrimoine (participation tournante des villages dans la CDC) et à l'annualisation du temps de travail de Caroline (nombre d'heures réduit en septembre).

Au sujet de Caroline, elle nous a quittés fin octobre pour s'occuper de la Grotte Célestine à Rauzan. Momentanément déléguée par l'Office de Rauzan, Jessica Montiel a pris le relais à l'accueil de Gensac avec, à terme, un contrat de même type que pour Caroline et avec annualisation du temps de travail, un maximum d'heures étant prévues pour la période estivale.
Les périodes creuses en matière de tourisme seront occupées par la mise en place de mailings à destination d'écoles, d'associations et autres organismes de groupes, leur proposant différents circuits dans la CDC et, pour ce qui nous concerne, la visite de la Maison-musée du Boulanger ainsi que du Gensac ancien.

Le projet « Vignobles et Chais », impulsé par le Pays du Libournais, s'est concrétisé à l'automne. Pour les trois offices de tourisme de la CDC, il s'agissait de vérifier, chez chaque viticulteur qui en avait fait la demande, les installations requises pour recevoir dans les meilleures conditions visiteurs et touristes, et le cas échéant, d'accorder le label correspondant. Dans notre secteur, les trois entités qui avaient fait cette demande, ont reçu cet agrément : à Pessac, le Château Petit Montibeau (Béatrice et Robert Barrière) et le Château de Carbonneau (Jacquie et Wilfrid Franc de Ferrière), à Juillac le Château Font-Vidal (Pascale et Jean-Dominique Poncet).

Au chapitre des chemins de randonnée de la CDC, tous ont été répertoriés par une équipe pilotée par Paul Santier et, un de ceux de Gensac, complètement terminé. Son circuit est d'ailleurs disponible au Bureau d'accueil. Quant aux autres il faudra attendre le feu vert du Conseil Général, maître d'œuvre en la matière.

Le 30 novembre dernier a vu la dissolution conjointe de l'Office de tourisme de Rauzan et de celui de Gensac, l'office de Castillon ayant reporté sa dissolution.

Dans la foulée, une convention cadre a été établie entre la CDC et l'Office de tourisme du Territoire Castillon-Pujols fixant les modalités de fonctionnement de la nouvelle structure et les limites de compétence de chaque partenaire. Ce qui, sous la houlette de M. Guy Duborie, nouveau président de l'OT de territoire, devrait permettre un bon travail de concertation.

Reprenant nos coutumes locales, notre marché de Noël s'est tenu effectivement du 15 au 20 décembre. 22 exposants ont présenté leur artisanat et leurs gourmandises pour le plus grand plaisir des visiteurs habituels et nouveaux.

En prévision, le choeur Pizzicati donnera son concert traditionnel le samedi 27 janvier 2007 en l'église de Gensac.
D'ici là, très bonne nouvelle année.

Marion LHEMANN

GENSAC AMITIES ET LOISIRS

A C'est avec tristesse que nous avons à déplorer le décès de Mme Dubreuil et de M. Couleaud, membres du club. Ayons une pensée pour eux.

Les activités du club ont repris depuis le 1er septembre. Toujours le vendredi de 14h à 17h30 et le 4ème vendredi du mois avec le petit quine de club.

Nos activités ont été les suivantes :
5 octobre : concours de belote interclub à Ste Foy la Grande
29 octobre : quine salle omnisports
11 novembre : sortie repas spectacle Guy Bruno à Ste Foy la Grande
14 novembre : concours de belote interclub à St Antoine
6 décembre : concours de belote interclub à St Méard de Gurçon
10 décembre : quine salle omnisports
17 décembre, repas gratuit du club pour finir l'année.

Notre vice-Président M. Lotigier et son épouse sont partis rejoindre leurs enfants. Nous le remercions sincèrement pour les services rendus au club. Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse santé et joie dans leur nouveau domicile.

Bonne et heureuse année de joie et de santé à tous.

Jean-Claude BONNEAU

GENSAC-PROMOTION

La Grande Aventure de Pardaillan a vu cette année la reconnaissance du travail de ces dernières années par son admission aux scènes d'été.

En effet l'obtention du label «ènes d'été en Gironde» était l'une des conditions d'existence de notre spectacle. Elle nous a permis d'obtenir de l'IDDAC, le prêt de gradins confortables indispensables pour que les spectateurs puissent jouir pleinement des 4 représentations données cette année. De plus, ce label nous a permis d'avoir une oreille beaucoup plus attentive auprès des médias.

Dès l'hiver dernier, l'atelier d'écriture composé d'une dizaine de membres a élaboré un scénario autour de la vigne et du vin. Claude Pigeon lui a donné vie grâce à l'usage du vieux français dont il a le secret.

L'atelier couture, animé par le tandem: Mireille Tallet et Marie-Rose Carlet, a fait des merveilles. De nombreux nouveaux costumes sont nés de leurs mains cette année.

En juillet, c'est l'atelier décors qui s'est mis à l'oeuvre. On y travaille vite et on ne ménage pas les efforts. Une magnifique cheminée réversible plus vraie que nature a vu le jour et le pinceau magique de Michel Tallet lui a insufflé vie.

L'atelier promotion a sû faire connaître notre manifestation par une campagne publicitaire bien réalisée, et obtenir l'attention de nos sponsors qui nous aident à équilibrer notre budget.

De plus, les articles parus dans sud-ouest ont été nombreux, variés et incitatifs. Grâce à la ténacité de Laurence Riglet, nous avons eu la visite de la télévision locale TV7 et un bon reportage nous a été consacré au journal télévisé du 3 août. Nous avons aussi participé à 3 émissions de Radio France Bleu gironde.

Notre metteur en scène Vahé Djerrahian a dirigé les acteurs avec rigueur et professionnalisme. Les répétitions ont commencé dès le mois de mai. Rien n'a été laissé au hasard, ce qui a donné un spectacle beaucoup plus rythmé que les années précédentes. Tout le monde savait son texte! Merci Vahé de nous avoir cassé les pieds, c'est vrai que c'est beaucoup mieux quand on sait!

Soulignons aussi l'énorme travail de l'équipe chargée de l'installation des décors et des gradins qui a œuvré vite et bien. De nouveaux bras sont venus aider.

Un grand merci à l'équipe repas et accueil dont les membres œuvrent dans l'ombre et dont le travail n'est pas le plus valorisant.
La technique s'est acquittée de sa tâche admirablement. Soulignons encore une fois la performance de

Jean-Marc Taborin qui grâce à son logiciel maison apporte un soutien sans faille aux figurants. C'est lui qui donne le rythme du spectacle du museau de sa souris.

Puis est arrivé le soir de la première représentation. Nous avions tous l'estomac un peu noué, mais les réactions des spectateurs ont eu tôt fait de détendre tout le monde.

On a eu droit cette année à un très beau spectacle, rondement mené dans des décors splendides, au cœur des vignes dont l'élixir était le secret des prouesses amoureuses de Pardaillan.

Dimanche, la foire à la brocante a eu une fréquentation très satisfaisante. Les conversations que nous avons eu avec les brocanteurs et les chineurs confirment le sérieux de la manifestation. Soulignons encore une fois le travail de l'équipe en charge de son organisation qui s'acquitte avec un grand professionnalisme de sa tâche.

Merci à tous et particulièrement à Jacques Ballue qui sait si bien composer des musiques en accord avec nos voix.
Merci aussi au Conseil Général et à l'IDDAC, à la C.D.C. et aux communes de notre bassin de vie pour leur aide. Aide sans laquelle notre spectacle n'existerait pas.

Dimanche 17 décembre a eu lieu notre dernière action de l'année: «fête Noël», destinée à tous les enfants de moins de 100 ans, en collaboration avec l'ALAC, le comité des fêtes et l'Office de tourisme. Il y avait affluence pour profiter du spectacle offert par les danseuses de l'ALAC et petits et grands ont participé aux nombreux ateliers proposés: décorations, perles, couronnes, pâte à sel, maquillage, pâtisserie, jeux vidéos sur écran géant. Merci à tous ceux qui ont animé cette rencontre.

Sachez que Gensac Promotion recrute. Quel que soit votre disponibilité, faites-vous connaître, vous serez le bienvenu.
Sachez aussi que le DVD du spectacle 2006 est disponible à l'Office de Tourisme ou en mairie.

Gensac Promotion vous présente ses vœux les meilleurs et vous donne rendez-vous les **2, 3, 4 et 5 août 2007** pour «**Le mariage de Pardaillan**».

Patrice PAULETTO

A.L.A.C.

L'association ALAC propose pour la 7ème année des cours de « Modern Jazz » et a réouvert une section ado-adultes. Les enfants à partir de 4 ans sont accueillis et découvrent par l'intermédiaire de leur talentueux professeur, Jessica GARRIC JOSPIN les techniques et la découverte de la danse.
Une cinquantaine d'adhérentes évolue sur des chorégraphies remarquables toujours imaginées par Jessica. Une démonstration a été donnée lors du Noël des associations dans une ambiance chaleureuse et dynamique.
Le samedi 23 juin aura lieu le gala de fin d'année, l'entrée est ouverte à tout le monde.
L'association est à la recherche de couturières et de décorateurs bénévoles.
Pour tout renseignement contacter la présidente au 05.57.47.47.84.
Nous remercions les personnes qui viennent aux quines, car les bénéfices contribuent à la pérennité du club, les parents des adhérentes pour leur participation aux manifestations, ainsi que la mairie.
Bonne Année 2007

Cordialement
Pour le bureau,
la présidente
Sandrine GRENIER BIGATTON

TENNIS CLUB GENSACAIS.

Le Tennis Club Gensacais comprend une école de Tennis et une équipe masculine.

L'école de Tennis comprend 11 jeunes allant de 7 ans pour les plus jeunes à 13 ans pour les plus grands. Certains jeunes se détachent du groupe dégageant un bon potentiel et nous espérons faire de ces jeunes la relève de notre club autant chez les garçons que chez les filles.

L'école de tennis est encadrée par Grégoire Musellant (classé 30/2) et par Marie-Laure Sougnoux (classée 30).

L'équipe masculine dispute en ce moment le championnat de Gironde dans sa catégorie. Par la suite, l'équipe disputera la Coupe de Guyenne qui commencera au mois de Mai, c'est la compétition la plus importante de l'année.
Cette équipe est composée de :

Grégoire Musellant	30/2
Pierre Guérin	30/2
Bertrand Godart	30/2
Alexandre Rey	30/2

Cette équipe

Le Tennis Club Gensacais organisera 2 quines, le 18 février et le 11 mars.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Marie-Laure SOUGNOUX

CYCLO-CLUB

La saison 2005-2006 est terminée depuis 2 mois pour les vélos sur route, le V.T.T. a pris le relais pour les plus « costauds » des adultes et bien sur pour l'école de vélo qui tourne à plein régime (15 à 20 élèves par sortie) sous la direction d'Yves Graignon, professeur diplômé d'Etat.
Les préparatifs pour la saison 2006-2007 sont commencés (licences, premières sorties et projets). Début février, première mise en jambe 30 à 50 km et participation aux randonnées régionales (Monségur, Sauveterre, Coutras, Gours, Créon…) et bien sur comme chaque saison 3 cylcos sportives : la pruneau d'Agen, la Saint Emilion Olympique et la Dure à cuire.
Vu le nombre croissant des participants (250) pour la fête du vélo au mois de mai organisée par le cyclo-club Gensacais, les épreuves se déroulereont en 2 journées : le 13 mai sur route pour les vélos (50, 70 et 90 km) et le 27 mai pour les V.T.T. et marcheurs.
Les 15, 16 et 17 juin, sortie dans les Pyrénées pour escalader les cols, une journée triathlon au mois d'août (10 km de V.T.T., 5 km de course à pied et 7 km de canoë) et pour terminer la saison, une sortie de 100km début septembre avec un bon repas le midi et un retour en voiture.

Le cyclo-club Gensacais est un club de cyclotourisme affilié à l'U.F.O.L.E.P., les personnes intéressées par ce sport de plein air pour maintenir la forme peuvent nous rejoindre.
Renseignements à R.P. Taillard au 05.57.47.47.22 ou 06.50.29.00.72 et à Y. Graignon (école de vélo) au 05.57.47.46.39.23 ou au 06.79.64.46.79.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2007.

R. Pierre TAILLARD

ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LA GIRONDE

L'été 2006 a été marqué par la réalisation de 11 concerts dont 10 en Gironde et un en Dordogne. Il s'est organisé autour de quatre programmes :

Eté en Concerto

Ce programme traditionnellement conçu autour d'un concerto ou d'une œuvre qui met en valeur le talent d'un jeune soliste a été donné :

le 4 août dans l'Abbatiale de Guîtres

le 5 août dans l'église de Sainte Croix du Mont, le 6 août dans l'église de Gensac

Les solistes étaient la jeune et talentueuse Marion Ralincourt pour la « Fantasia de Rodrigo » et le trompettiste Josef Burgstaller dont la carrière internationale est éloquente pour le « Concerto pour trompette » de J. Haydn. Rappelez-vous Josef Burgstaller s'était produit à Gensac en août 2003 lors d'un concert mémorable.

Concerts découvertes autour de la trompette

Josef Burgstaller a montré toutes les facettes de son talent au cours de deux concerts :

le vendredi 11 août dans l'église de Saint Magne de Castillon

le samedi 12 août dans l'église de Monségur

Un programme très varié allait du répertoire classique (Vivaldi, Purcell, Haendel…) à la musique populaire ou au jazz (Claude Bolling, Duke Ellington…) avec une part d'improvisations étonnantes. Le trompettiste était accompagné pour certaines œuvres par le piano ou l'orchestre.

Concerts découvertes autour de Brahms

Ce programme a été donné :

le 13 août dans l'église de Gensac

le 15 août dans l'église de Saint Christophe des Bardes

le mercredi 16 août dans l'église de Montpeyroux en Dordogne où faute de place nous avons refusé du monde.

le 17 août dans l'église de Saint Vincent de Pertignas où, comme à l'accoutumée, nous terminions le festival.

Ce programme était consacré pour l'essentiel aux six mouvements de la « Sérénade en ré majeur » pour 9 instruments de J. Brahms.

Concert exceptionnel du Quintette à vent « Avant-scène »

Le mardi 8 août au temple de Gensac ce quintette, qui réunit cinq jeunes musiciens français et italiens formés dans de grands conservatoires européens, a fait découvrir le répertoire original du quintette à vent avec des œuvres de Pavel Haas, A. Reicha, W. A. Mozart, P. Hindemith.

Concert sous la halle et répétitions publiques

L'O.C.G et son chef Scott Sandmeier ont toujours souhaité développer et favoriser le contact avec le public. Dans cet esprit, les musiciens ont offert le jeudi 10 août sous la vieille halle de Gensac un Concert apéritif gratuit dont le programme était laissé à l'initiative des musiciens. Il a, comme chaque année, attiré un nombreux auditoire toujours heureux de ce moment musical surprenant, varié et convivial, suivi d'un buffet offert par la municipalité qui permet de prolonger les contacts.

Les *répétitions publiques* annoncées à l'avance ont été suivies et passionnent un large public.

Projets 2007

L'été 2007 sera celui du vingtième anniversaire de la création de l'Orchestre de Chambre de la Gironde et du Festival de Gensac. Le projet sera prochainement présenté à l'assemblée générale de notre association par Scott Sandmeier.

Il sera marqué par les manifestations traditionnelles (3 Concerts « *Eté en Concerto* » et 5 « *Concerts* Découvertes »).

Le grand concert du 20ème anniversaire se tiendra en l'église de Gensac le dimanche 5 août avec un programme marquant tout particulièrement cette célébration :

J. Brahms : Concerto pour violon en ré majeur, interprété par le violoniste de renommée internationale Patrice Fontanarosa et l'orchestre

L. van Beethoven : Symphonie N°7 en la majeur interprété par une formation inhabituelle de 42 musiciens.

A ces manifestations traditionnelles viendra s'ajouter une innovation sous forme d'un « *itinéraire musical* ». Dans quatre églises ayant accueilli l'orchestre dans le passé, 4 petites formations joueront chacune quatre fois (2 le matin et 2 l'après-midi) des œuvres pour flûte et harpe, violoncelle seul, violon et piano. Le public sera invité à se rendre à son gré dans chacun des lieux choisis. Le détail de ce projet sera largement diffusé au printemps prochain.

Nous souhaitons associer le plus grand nombre de gensacais à la célébration de cet anniversaire et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2007.

Bernard DUBOSCQ

COMITE DES FETES

Comme nous l'avons déjà signalé, nous étions peu nombreux au Comité de fêtes cette année. Nous avons toutefois pu encore réaliser les festivités pour la fête de la pentecôte et cela grâce à l'aide d'un certain nombre d'associations. Les forains étaient toujours présents pour nos petites têtes blondes. Le bilan de présence n'a malheureusement pas été à la hauteur des efforts réalisés, ce qui est regrettable. Nous pensons que cela est dû à l'absence de publicité effectuée pour cette manifestation. Des rendez-vous sont donc à prendre en début d'année afin de mieux organiser cette traditionnelle fête de la pentecôte, qui, je pense tient à cœur à tout le monde. Une fois de plus les mains secourables sont les bienvenues. Les dates de réunion seront affichées afin de fédérer un maximum de volontaires. La tâche n'est pas facile, mais pour notre village, cette fête ne doit en aucun cas disparaître. Nous comptons donc sur tout le monde.

En ce qui concerne la fête du 14 juillet, le repas sur la place de la mairie a été une réussite. Cette manifestation sera donc toujours présente avec, nous l'espérons, un feu d'artifice de plus en plus fédérateur. La soirée s'est terminée tôt dans la nuit et cela pour des raisons de voisinage. Nous tenons aussi à respecter la tranquillité de nos Gensacaises et Gensacais.
Peut-être un exemple à suivre.

Nous avons aussi participé au dimanche de noël pour nos enfants. Des concours de jeux vidéos sur télévision et grand écran, nous ont permis d'apprécier les talents d'un bon nombre de participants. Cela est très revigorant et très réconfortant. Nous en parlons depuis un certain temps, mais nous allons pouvoir sans doute organiser ce genre de manifestation certains vendredis soir tout au long de l'année. Vous en saurez plus très prochainement, je l'espère. Nous avons ressenti un certain attrait de la part de nos enfants. Donc à suivre.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine. Nous comptons tous sur votre présence, toujours très appréciée par le comité des fêtes.

Bonne et heureuse année 2007.

Jean-Marc TABORIN

YOGA

Nous vous rappelons que l'association l'« Eveil » propose un cours de yoga le mardi soir à 19h à la salle polyvalente.

Le yoga est une technique très ancienne qui permet de se maintenir en bonne santé, autant sur le plan physique que sur le plan mental. Elle répond à tous les problèmes de blocages physiques, de fatigue, de dépression, de stress, d'angoisses. Le Yoga vous permet d'aborder la vie autrement, avec un esprit calme et reposé, avec un corps relaxé.

Il est ouvert à tous quel que soient votre âge et votre état physique. Vous pouvez aussi reprendre le cours à n'importe quel moment de l'année.

Pour plus d'informations, appelez au 06.08.00.11.41

Monique DUZAN

ASSOCIATION INTERPAROISSIALE

A la suite du départ du père André Joly en maison de retraite aux Sables d'Olonne, l'abbé Emmanuel Vrignault est le seul avec l'aide diacre André Saunier à officier dans un vaste territoire regroupant les paroisses entourant Pellegrue, Gensac, Les Lèves et Ste Foy.

Les horaires des messes ont donc été aménagés en conséquence.
Elles ont lieu le samedi soir à 18h30 à Pellegrue, le dimanche à 9h30 à Gensac et à 11h15 à Ste Foy.
Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site *http://eglisestefoy.free.fr*. Ce site est actualisé chaque semaine. Un lien existe aussi depuis le site de la mairie de gensac, rubrique associations/association interparoissiale.

1 400 personnes ont assisté à la messe de la nuit de Noël

Vous pouvez aussi téléphoner au Presbytère de Ste Foy : 05.57.46.03.38

En novembre dernier, l'association s'est dotée d'un nouveau bureau : Bernard Dudon est Président, Annie Galineau : Secrétaire, Marie-Simone Jaudin : Secrétaire Adjointe, Jean Chauveron : Trésorier et Geneviève Devilder Trésorière Adjointe.

L'association interparoissiale vous présente ses meilleurs vœux et vous donne déjà rendez-vous pour le repas-quine traditionnel du 4 mars 2007.

Bernard DUDON

AMICALE SPORTIVE GENSAC MONTCARET

La première partie de la saison se termine avec dans l'ensemble un bilan plutôt satisfaisant.

Notre école de football, en entente avec nos voisins du club de Pellegrue obtient des résultats plus qu'honorables. En effet, lors de la première phase de brassage, nos équipes ont tiré leur épingle du jeu pour atteindre les plus hauts niveaux de compétition district possible. Aussi, l'équipe 1 des poussins disputera les plateaux élite; l'équipe 1 des benjamins, le championnat élite 1, les 13 ans 1, le championnat de Gironde et les 15 ans le championnat 1ère série.

Les autres équipes disputeront des plateaux ou championnat de 2ème série.

On ne peut que se féliciter de cette bonne réussite sportive. Le travail accompli par l'équipe d 'éducateurs de Jean-Philippe Bertin depuis 5 ans commence à porter ses fruits. La renommée de notre école de football dépasse les limites de notre bassin de vie et les nombreuses inscriptions ont fait monter à plus de cent le nombre de jeunes footballeurs qui portent chaque samedi les couleurs de notre club.

Bravo à tous ceux qui oeuvrent sans compter pour que le football de masse persiste et existe dans nos campagnes.

Concernant les seniors, 3 équipes sont engagées dans les championnat du district gironde-est. Un arrivage d'une quinzaine de jeunes d'une vingtaine d'années nous a permis de recréer une équipe C. Les premiers matches ont été difficiles pour ces joueurs qui débutent le football mais ils font preuve de beaucoup d'attention et d'application. Leurs entraîneurs les voient progresser de match en match et c'est là bien l'essentiel.

L'équipe réserve, en promotion de 1ère division, fait un début de saison moyen. Après des mois de septembre et octobre difficiles, ils se sont parfaitement ressaisis et restent d'ailleurs sur une série de 6 matches sans défaite. Cette équipe a pour but de préparer et de rendre compétitifs les joueurs susceptibles d'intégrer l'équipe première. Se dégage de cette équipe un état d'esprit irréprochable et une solidarité à toute épreuve, deux arguments sur lesquels insistent les responsables Henri Roucheyrolle et Guillaume Cassoudebat.
Actuellement 6ème au classement, l'objectif est de se maintenir dans cette première partie du classement.

Notre équipe fanion a quant à elle le cheminement inverse. Après 4 victoires consécutives qui laissaient augurer de belles perspectives, ils n'arrivent plus à enchaîner les bons résultats et se retrouvent 8ème au classement à la trêve. Certes, toutes les équipes se tiennent en 5 points mais c'est surtout au niveau de l'envie et de la détermination que le bas blesse. Aux joueurs de se remettre en question et aux responsables de trouver une « âme » à cette équipe pour atteindre l'objectif que le club s'est fixé en début de saison à savoir la remontée en Ligue.

Comme vous pouvez le constater, l'activité au sein de l'A.S. Gensac Montcaret est permanente. En effet, ce sont 150 joueurs qui s'adonnent tous les week-end à leur sport favori mais également une trentaine de dirigeants et d'éducateurs qui les encadre, les transporte, leur prépare goûters et sandwiches, qui prépare les terrains, nettoie les vestiaires…
Un grand merci à ces travailleurs de l'ombre qui donnent de leur temps et souvent aussi de leur argent pour que le club fonctionne.

Nous comptons également sur votre soutien et vous souhaitons de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne année 2007.

Guillaume CASSOUDEBAT

ANCIENS COMBATTANTS

Les activités de l'association au cours de l'année consistèrent essentiellement à maintenir le devoir de mémoire que nous devons à ceux qui sont morts pour que vive la France.

Après la cérémonie au monuments aux morts pour célébrer le 8 mai 1945, un vin d'honneur était offert par l'association avant un excellent repas servi par notre ami Carlos Nicolis.

Le 11 novembre dernier, c'est devant une nombreuse population avec les élèves des écoles, le Conseil Municipal et 20 jeunes sapeurs pompiers de Pellegrue que Monsieur le Maire a déposé une gerbe en l'honneur des gensacais tombés pour la France.

L'assemblée générale aura lieu au début de l'année. L'association présente à ses membres et à tous les gensacais ses vœux les plus sincères pour l'année 2007.

R. Pierre TAILLARD.

les rendez-vous de l'année 2007

Dimanche 7 janvier, salle omnisports
Quine du Foot

Samedi 13 janvier 17h, salle omnisports
Vœux de la municipalité

Dimanche 14 janvier, salle omnisports
Quine de la Pétanque

Dimanche 21 janvier, salle omnisports
Quine du cyclo-club

Samedi 27 janvier 18h, à l'église
Concert Pizzicati - restos du coeur

Dimanche 28 janvier, salle omnisports
Quine du Comité des fêtes

Dimanche 4 février, salle omnisports
Quine du cyclo-club

Dimanche 11 février, salle omnisports
Quine du Foot

Dimanche 18 février, salle omnisports
Quine du Tennis-club

Dimanche 5 mars, salle omnisports
Repas-Quine du comité paroissial

Dimanche 11 mars, salle omnisports
Quine du Tennis-club

Dimanche 18 mars, salle omnisports
Quine du comité des fêtes

Dimanche 25 mars, salle omnisports
Quine de l'A.L.A.C.

Dimanche 15 avril, salle omnisports
Quine du Foot

Dimanche 29 avril, salle omnisports
Quine de l'A.L.A.C.

Dimanche 6 mai, salle Lacour
Vente de l'association cultuelle

Dimanche 13 mai, Cyclo-club
Randonnée Cyclotouriste

19 et 20 mai, au stade
Tournoi de l'école de foot

25, 26, 27 mai
Fêtes de Pentecôte

Dimanche 27 mai, Cyclo-club
Randonnée VTT et marche

Samedi 23 juin, Salle omnisports
Gala de danse de l'A.L.A.C.

GENSAC
GENS ACUTA TENET

Commune de Gensac

Gensac, village ancien,
Communauté de communes
de Castillon-Pujols

Téléphone : 05.57.47.42.37
Télécopie : 05.57.47.46.63
Messagerie : mairie-de-gensac@wanadoo.fr
Internet : http://gensac.free.fr

Ecrivez-nous, nous répondrons.

Parution du prochain
Gensac-Info Plus en avril 2007

Retrouvez Gensac-Info en ligne et en couleur sur **http://gensac.free.fr**